

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 27 (1979)

**Artikel:** Une tabatière de J.-L. Richter illustrée d'une vue de Genève en 1815  
**Autor:** Godoy, José-A. / Rod, Richard / Sturm, Fabienne-Xavière  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-728641>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Une tabatière de J.-L. Richter illustrée d'une vue de Genève en 1815

par José-A. GODOY, Richard ROD, Fabienne-Xavière STURM

*Notre propos dans la première partie de cet article est de présenter sommairement Louis de Sonnenberg (1782-1850), colonel lucernois, pendant son séjour historique de six mois à Genève lors d'une période difficile pour la cité, en l'occurrence l'année 1815.*

*Une rapide incursion dans le récit de son action militaire<sup>1</sup> à Genève nous permet de mesurer son degré de popularité auprès des habitants et ainsi de saisir les raisons qui poussèrent un groupe de dames genevoises des Rues-Basses à lui offrir une tabatière dédicacée, en or et émail peint, pour sa fête.*

## Louis de Sonnenberg et la reconnaissance genevoise

par José A. GODOY

Le 1<sup>er</sup> mars 1815, Napoléon Bonaparte s'évade de l'île d'Elbe et débarque au golfe-Juan. La nouvelle de son retour en France s'était déjà répandue à Genève le 7 et le 8 mars<sup>2</sup>, mais la nouvelle de son débarquement, ainsi que les dispositions supposées de sa marche sur Grenoble, ne furent connues officiellement que le 9 mars par une lettre du général de Bubna, commandant à Gênes, au Premier Syndic Ami Lullin; on apprit en même temps son arrivée à Grenoble le 7 mars à 20 heures<sup>3</sup>. La République de Genève se sentait vivement menacée par ces nouvelles et craignit les représailles de Napoléon pour avoir repoussé en décembre 1813 le joug français, profitant de l'approche des troupes autrichiennes commandées par le susdit général de Bubna.

Aussitôt à Genève, tout est entrepris pour organiser la défense de la ville et solliciter une aide en armes des cantons amis et le secours d'une garnison fédérale. Au même moment le

Conseil d'Etat décide d'envoyer un député à Zurich, le conseiller Schmidtmeyer, afin d'être mieux informé des résolutions de la Diète, voire même d'obtenir au plus vite l'entrée définitive de Genève dans la Confédération; en effet, la Diète n'avait voté le 12 septembre 1814 que le principe de son adoption<sup>4</sup>. Ce fut, enfin, le 17 mars que les troupes genevoises furent renforcées par un bataillon vaudois suivi le 1<sup>er</sup> et le 8 avril d'un autre fribourgeois<sup>5</sup>.

Pendant que les travaux pour la mise en défense de Genève se poursuivaient, l'idée de former une brigade sous le commandement fédéral composée de l'ensemble de troupes genevoises et suisses placées à Genève faisait son chemin dès le 3 avril; ceci est le résultat d'une lettre du quartier-maître général Finsler, datée de Berne le 1<sup>er</sup> avril qui proposait «comme de lui-même»<sup>6</sup> cette démarche pour une meilleure organisation militaire à Genève. Cette proposition fut acceptée avec célérité par le Conseil d'Etat qui décida de demander

à la Diète de nommer à Genève un commandant suisse. Le général de Bachmann, commandant en chef de l'armée fédérale, fut informé de ce désir lors du passage à Berne du syndic Des Arts, chef de la députation genevoise auprès de la Diète, parti de Genève le 4 avril<sup>7</sup> pour rejoindre Schmidtmeyer à Zurich. Le 8 avril, lendemain de son arrivée dans cette dernière ville, Des Arts écrivait à Genève au conseiller d'Etat Saladin: «A Berne, j'ai fait visite à S.E. le Landmann de W..., et à Monsieur le conseiller Finsler. Dans la conversation que j'ai eue avec ce dernier, je me suis convaincu qu'on ne nous défendrait pas comme canton, si nos petites forces militaires n'étaient pas asservies au régime de la Confédération et sous les ordres d'un commandant suisse, qu'il plaira au général et la Commission militaire de nommer». <sup>8</sup> Deux jours plus tard il récrivait au même: «On attendait si impatiemment notre démarche, que hier on a nommé Monsieur de Sonnenberg, de Lucerne, pour commandant des troupes fédérales dans Genève». <sup>9</sup> Puis dans une autre lettre, toujours du mois d'avril et toujours au conseiller Saladin, il ajoute: «On dit ici beaucoup de bien de Monsieur de Sonnenberg». <sup>10</sup>

Avec un peu de retard, le 23 avril, le général de Bachmann confirme au Conseil d'Etat la nomination du colonel de Sonnenberg comme commandant de toutes les troupes de la place de Genève<sup>11</sup>. Quatre jours plus tard, le 27 avril, la députation genevoise fut introduite solennellement au sein de la Diète et Genève définitivement admise dans la Confédération<sup>12</sup>.

Le colonel Louis de Sonnenberg arrive par le lac à Genève le 25 avril à cinq heures où il est reçu avec de grandes manifestations de joie<sup>13</sup>. Dès son arrivée il prend le commandement supérieur de toutes les troupes de la place tant les genevoises que celles des autres cantons formant ainsi la huitième brigade de l'armée fédérale. Le lendemain, dans la salle du Conseil, «Monsieur le Premier lui exprime la satisfaction qu'a le gouvernement tant de ce que la Diète nous envoie un Commandant militaire, que de ce qu'elle a fait son choix de sa personne et le prie de faire agréer à son Gouvernement nos remerciements pour la manière prompte et

flatteuse avec laquelle il a donné son suffrage à notre agrégation à la Suisse»<sup>14</sup>.

Le même jour, les officiers de la place lui rendent visite à l'hôtel de la Préfecture<sup>15</sup> où il loge et le soir la musique de la garde genevoise lui donne une sérénade<sup>16</sup>.

Le 27 avril, le colonel de Sonnenberg fait passer une revue générale des troupes de la place et déclare qu'elle «l'avait très satisfait et surpassé son attente et qu'il jurait de défendre la place que la Diète considère comme fort importante»<sup>17</sup>.

Dans l'organisation de la mise en défense de Genève le colonel de Sonnenberg, en honnête homme et conscient de son manque d'expérience quant «aux fortifications et au service d'une place de guerre»<sup>18</sup>, se fit seconder par son chef d'état-major, le lieutenant-colonel Auguste Bontems<sup>19</sup>; d'ailleurs, il n'avait accepté le commandement de Genève qu'à cette condition. A son propos, Jean-Jacques Rigaud témoigne plus ou moins impartiallement: «A Genève le zèle des Milices était extrême, Mr le Colonel de Sonnenberg (...) déploya un zèle et une activité remarquable; c'était un officier qui n'avait pas une grande expérience et une capacité militaire dont on a douté depuis, mais il savait se faire aimer et respecter, il parlait peu, moyen d'en imposer sur sa capacité, que devrait toujours employer les hommes qui ne sont pas doués de grands talents et qui n'ont pas encore été à même d'être connus. Il est de fait qu'il aurait fait de nous tout ce qu'il aurait voulu. Jamais aucun chef militaire ne fut aussi populaire à Genève et pendant longtemps son portrait fut suspendu dans toutes les maisons»<sup>20</sup>.

Nous sentons là, au travers de cette réflexion, combien Sonnenberg était aimé et soutenu inconditionnellement par les Genevois.

Les faits de guerre ayant été rares à Genève, le colonel de Sonnenberg eut surtout à faire face, d'une part, au danger d'une éventuelle attaque française, ce qui signifiait tenir la garnison continuellement en alerte, et d'autre part, de préserver la ville, à la fin juin début juillet, d'être occupée par les troupes autrichiennes du général de Frimont dans leur avance vers la France. En effet, la Convention du 20 mai signée entre la Suisse, l'Autriche, la

Russie, l'Angleterre et la Prusse, permettait le passage des troupes alliées par le territoire helvétique<sup>21</sup>. Heureusement, ces troupes ne firent que bivouaquer pendant six jours hors de la ville dans les plaines de Champel, de Plainpalais et sur les hauteurs de Saconnex<sup>22</sup>.

L'avance des troupes autrichiennes sur le territoire français permettait une diminution de la garnison de Genève qui avait été renforcée par quatre bataillons fédéraux, arrivés successivement le 31 mai, le 1<sup>er</sup>, le 2 et le 4 juin, pour remplacer les deux bataillons de Vaudois et de Fribourgeois qui, jusqu'alors, composaient la garnison fédérale<sup>23</sup>. Le 1<sup>er</sup> juillet, le colonel de Sonnenberg communiquait au Premier contingent fédéral genevois l'ordre du général de Bachmann de partir ce jour même rejoindre l'armée fédérale. Dans l'après-midi, sur la place du Molard, le colonel de Sonnenberg fit prêter à ce contingent le serment de fidélité à la Confédération. Et dans son exhortation patriotique au contingent, le Premier Syndic témoigna des «sentiments dont tous les Genevois sont pénétrés pour Monsieur le Colonel de Sonnenberg, Commandant de la Place»<sup>24</sup>.

Ce même jour, Auguste Bontems, son chef d'état-major, reçut aussi l'ordre de le quitter et de rejoindre le Quartier Général de l'armée à Neuchâtel. Le 3 juillet, Sonnenberg lui écrivait le bel hommage suivant:

«D'ordres supérieurs, vous êtes appelé à une autre destination, ce qui m'impose la pénible obligation de me séparer de vous en vous témoignant le véritable chagrin que j'éprouve de m'y soumettre... Vos lumières et connaissances distinguées desquelles vous voulûtes bien m'assister ont rendu ma tâche de commander cette place facile et la reconnaissance et les sentiments d'amitié que vos chers concitoyens ne cessent de me témoigner pour l'heureux succès que nous avons eu vous appartient en grande partie. Les partager avec moi, mon cher Colonel, doit être la récompense pour vos mérites jusqu'à ce que vous ayez trouvé celle de notre commune Patrie qui, en vous plaçant dans une sphère plus élevée en pouvoirs, saura par là encore mieux utiliser vos talents et vos qualités distingués. J'espère que vous reconnaîtrez aussi dans mon partage désintéressé des cœurs

genevois, qui resteront éternellement la plus grande et la plus belle récompense pour moi, les sentiments de reconnaissance, d'attachement et de la plus sincère amitié que je vous ai voué pour toujours. En vous priant de les agréer, croyez-moi votre tout dévoué Louis de Sonnenberg»<sup>25</sup>.

L'abdication de Napoléon (22 juin) semblait pouvoir permettre à la Suisse de licencier progressivement son armée. Mais, suite au bombardement de Bâle le 28 juin par le Fort de Huningue et à l'attaque d'avant-postes suisses et de villages frontières par des corps francs, la Diète décidait le 3 juillet d'autoriser les troupes suisses d'avancer sur le territoire français<sup>26</sup>. Ce ne fut que le 15 juillet que le colonel de Sonnenberg reçut «l'ordre de Monsieur le Général de Bachmann et l'invitation de Monsieur le Général de Frimont, d'occuper les débouchés du pays de Gex par des troupes suisses»<sup>27</sup>. Lors de cette campagne d'occupation le colonel de Sonnenberg «fut revêtu du titre et des fonctions de commandant militaire du pays de Gex, titre qu'il garda jusqu'à son départ de Genève»<sup>28</sup>.

Le 30 juillet, les officiers de la milice genevoise donnèrent une fête au colonel de Sonnenberg pour le remercier de tout le dévouement qu'il avait mis à protéger la ville de Genève. Ainsi, nous lisons dans le Journal de M.-J. Suès, à cette date: «On a donné à M. Le Commandant de Sonnenberg un grand dîner à Sécheron. On s'y est rendu par le lac. Le Temps était beau. Tous les différents états-majors des Troupes suisses en garnison à Genève y étaient invités par les officiers de la milice genevoise. Les officiers bernois y ont été invités de suite et s'y sont rendus. Une partie du Conseil aussi. Plusieurs officiers étrangers, tels que M. Galiffe, officier anglais; M. Pictet, officier prussien; M. Fabry, commissaire du roi de Sardaigne; le commissaire autrichien résidant à Genève; Johanot, officier d'artillerie vaudois. Notre musique y a été invitée. Le soir, après être revenu par le lac, il y a eu une collation et illumination sur la terrasse du cercle De la Rive. Nous y avons été. Il y avait un transparent avec une devise en l'honneur du commandant de Sonnenberg»<sup>29</sup>.

Au cours de cette fête on lui chanta aussi quelques chansons et il était si ému qu'il avait de la peine à exprimer ses remerciements<sup>30</sup>. Jean-Gabriel Eynard nous a aussi laissé quelques mots sur ce dîner à Sécheron: «La fête a parfaitement réussi. M. de Sonnenberg est fort aimé à Genève par toute la Classe et surtout par le peuple. Il y a eu un grand enthousiasme pour lui»<sup>31</sup>.

Le Registre du Conseil indique, le 17 août, que la fête donnée au colonel de Sonnenberg avait coûté un total de 1700 florins<sup>32</sup>.

Cette marque de reconnaissance ne fut pas un acte isolé. Déjà le 24 août, la veille de sa fête, on lui donna une sérénade<sup>33</sup>. Trois semaines plus tard, le 13 septembre, il reçut une délégation de l'Etat: «M. le Conseiller Saladin», lit-on dans le Registre du Conseil, «qui s'est rendu ce matin avec Messieurs les Conseillers Sarasin, Calandrini et Micheli, chez M. de Sonnenberg pour lui offrir la lettre de Bourgeoisie et l'épée qui lui étaient destinées en présent de la part de l'Etat, M. Le Conseiller Saladin lui a fait un compliment à ce sujet, auquel M. de Sonnenberg a répondu avec émotion, que les termes lui manquaient pour témoigner sa reconnaissance et qu'il trouvait que l'Etat allait trop loin vis à vis de lui en témoignages flatteurs.

M. Schumacher, capitaine attaché à son Etat-Major, a reçu aussi de M. de Saladin une répétition à boîte d'or avec les Armes de la République dont il a paru très reconnaissant. M. de Sonnenberg a accompagné la députation du Conseil jusqu'à la porte de la rue en témoignant toujours sa vive reconnaissance»<sup>34</sup>.

Les premiers préparatifs de l'Etat pour remercier le colonel de Sonnenberg remontent aux 2, 3 et 8 juillet, dates où on lit encore au Registre du Conseil<sup>35</sup>: «On propose d'offrir une belle épée à M. le Colonel de Sonnenberg, Commandant de la Place, comme un témoignage de la reconnaissance que lui doivent les habitants de Genève pour la vigilance et le zèle qu'il a mis à s'occuper de la défense de notre ville. Le Conseil approuve cette proposition, sans rien arrêter de positif à cet égard». (2 juillet.)

«Monsieur le Conseiller d'Yverdon rapporte que Monsieur le Lieutenant-colonel Bontems pense qu'il est convenable de donner à M. de Sonnenberg une épée plutôt qu'un sabre; il estime que l'épée doit être accompagnée d'un ceinturon et d'une plaque qui ait du rapport avec celle que portent les officiers de l'armée fédérale». (3 juillet.)

«On opine à nouveau sur le présent à faire à M. de Sonnenberg. – Arrêté de lui donner une épée à poignée d'or avec un ceinturon, ayant des plaques en or, Messieurs les Conseillers Saladin et Gaspard de la Rive sont chargés de faire exécuter à Genève, ou de se procurer ces objets de l'étranger. On arrête aussi d'offrir la bourgeoisie à M. le Colonel de Sonnenberg et de faire un présent à Monsieur Schumacher, son aide de camp». (8 juillet.)

Pour la conception de sa lettre de bourgeoisie on avait déjà chargé le Conseiller d'Yvernois, le 29 juillet, de dresser un projet qui fut lu et approuvé le 11 août<sup>36</sup>. Voici comment cette lettre est rédigée<sup>37</sup>:

«Nous Syndics et Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, par les présentes savoir faisons: que nous regardons comme l'un des heureux effets de notre réunion au Corps Helvétique la nomination que fit la Haute-Diète au mois d'avril dernier de Monsieur Louis SONNENBERG, l'un de ses Colonels fédéraux, Conseiller du Petit Conseil du Louable Canton de Lucerne, au Commandement de la Place de Genève et de la Brigade Suisse chargée de la défendre.

Son expérience dans l'art de la guerre, son zèle, son infatigable surveillance, les soins persévéraux qu'il a pris pour maintenir une parfaite discipline dans les troupes sous ses ordres et pour l'établir dans nos milices nouvellement réorganisées, ainsi que pour modérer l'ardeur du soldat en s'appliquant à ménager ses forces pour le moment du danger, lui ont acquis et assuré l'estime et la reconnaissance de nos concitoyens. Leur vœu général, ainsi que le nôtre, est de resserrer par les liens indissolubles d'une combourgérie cantonale ceux qui nous attachent déjà à un Officier confédéré dont le zèle et les talens ont si éminemment contribué à la défense et à la conservation d'une patrie

qui s'estimera heureuse de le compter parmi ses membres.

En commémoration de ses services distingués, nous avons nommé et par les présentes nommons Monsieur le Colonel DE SONNENBERG Bourgeois de notre Ville et Citoyen de notre République, voulant et entendant que lui et les siens jouissent à perpétuité de tous les droits politiques et civils, utiles et honorifiques attachés à ces titres.

En foi de quoi nous lui avons fait expédier les présentes sous le sceau de la République et le seing de notre Secrétaire d'Etat, le troisième jour de juillet mil huit cent quinze».

Par Messeigneurs Syndics  
et Conseil d'Etat  
(signé) FALQUET, Secrét. d'Etat.

Quant à l'épée, elle fut terminée le 1<sup>er</sup> septembre et le Conseil enregistre à ce sujet: «M. le Conseiller Saladin rapporte que l'épée, plaque et ceinturon destinés à M. le Colonel de Sonnenberg, viennent d'être rendus par M. Bautte, que le poids de l'or est de 13 onces, que M. Bautte ne voulait point dire le prix de la façon qui passée au plus bas monte à sept cent francs, le tout ensemble coûtera environ 2040 francs de France.

Arrêté que M. Le Secrétaire d'Etat Turretini écrira à Messieurs Moulinié Bautte et Moynier pour leur témoigner la satisfaction du Conseil leur envoyant une assignation pour la valeur ci-dessus»<sup>38</sup>.

En ce qui concerne le présent du Capitaine Schumacher, on s'y prit beaucoup moins longtemps à l'avance car le conseiller Saladin faisait savoir au Conseil, le 4 septembre: «qu'il a vu plusieurs montres et chaînes et qu'il croit que ces deux objets, dont le Conseil a arrêté de faire cadeau à M. Le Capit[aine] Schumacher aide de camp de M. de Sonnenberg coûtent ensemble environ cent louis»<sup>39</sup>.

Deux jours après que le colonel de Sonnenberg eut reçu son épée, soit le 15 septembre, le Premier contingent rentrait à Genève. Bien que les textes soient silencieux à ce sujet, il est permis de supposer qu'il la portait, lorsque, entouré de son état-major, il vient se

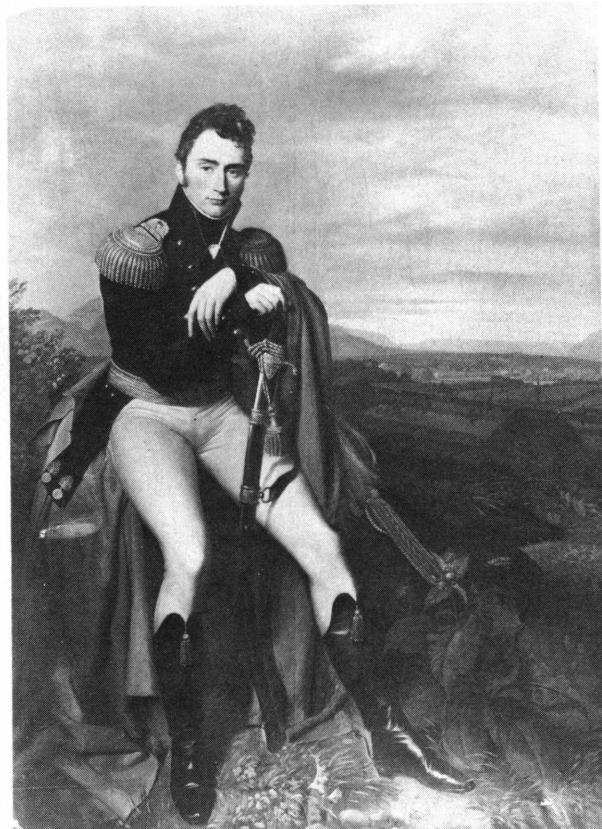


Fig. 1. Le colonel Louis de Sonnenberg, portrait peint par Firmin Massot sur un paysage de Wolfgang-Adam Töpffer, 1815. Inv. 1825-21.

joindre au Conseil à l'Hôtel de Ville, pour voir défiler le contingent<sup>40</sup>. Le 16 septembre le général Finsler, alors commandant en chef de l'Armée suisse, arrive à Genève, et sur les indications de Louis de Sonnenberg, on tire 15 coups de canons pour lui rendre les honneurs dus à son grade; puis le contingent défila à Plainpalais devant le Conseil, Finsler et Sonnenberg<sup>41</sup>.

Le 19 septembre, le général Finsler quitte Genève et le 13 octobre il envoie au Conseil une lettre où il annonce que: «M. le colonel de Sonnenberg étant sur son départ, il pense que la haute police devra être rendue au Conseil d'Etat, qu'il a nommé M. le Lt.-Colonel de Narval pour commander les troupes fédérales à Genève et dans les environs, mais que M. de Narval serait pour ce qui concerne la place de Genève sous la

direction de Monsieur le Syndic de la Garde, comme l'avaient été Messieurs les Colonels Hess, Gérard et Guiguier»<sup>42</sup>.

Trois jours plus tard, Sonnenberg écrit à son tour au Conseil d'Etat pour l'informer qu'il est rappelé par le général Finsler et dans cette lettre il «témoigne sa reconnaissance pour la manière dont le Conseil a coopéré à faciliter ses fonctions et pour les marques de satisfaction qui lui ont été données à plusieurs reprises par le Conseil d'Etat»<sup>43</sup>.

Ce même jour, le 16 octobre, le Conseil décida séance tenante de rendre les honneurs militaires à son héros lors de son départ et déléguait le conseiller Calandrini auprès de lui pour savoir quand il quitterait la ville. De retour au Conseil, Calandrini annonçait: «qu'il s'est rendu auprès de M. le colonel de Sonnenberg lequel a d'abord refusé les honneurs que le Conseil voulait qu'ils lui fussent rendus au moment de son départ, mais qu'étant sollicité de se rendre au vœu des Genevois, il y a consenti et a annoncé qu'il comptait partir le mercredi 18 courant à 8 heures du matin»<sup>44</sup>.

Entre-temps le colonel de Sonnenberg faisait ses adieux aux troupes de la place et le 15 il passa en revue toute la milice de la ville de Genève, suivie le 16 de celle de la garde soldée de Genève et des troupes fédérales.

M. J. Suès dit encore dans son journal, en date du 15: «M. de Sonnenberg a prononcé un discours très flatteur pour les Genevois, par lequel il témoignait l'estime qu'il avait conçue pour eux en voyant leur conduite dans des circonstances difficiles, et le regret de s'éloigner d'une ville où on lui avait témoigné tant d'attachement»<sup>45</sup>.

Le 17 octobre il remit au Syndic de La Garde le commandement militaire et la haute police<sup>46</sup>.

Le 18 octobre le colonel de Sonnenberg quittait Genève et le 23 il fut licencié avec son état-major à Berne<sup>47</sup>.

Le récit de son départ fut ainsi enregistré au Conseil d'Etat: «M. le Conseiller Calandrini rapporte encore que ce matin les compagnies d'élite, celles d'artillerie et les piquets ont été sous les armes pour faire honneur à M. le Colonel de Sonnenberg au moment de son départ de Genève, une partie de la troupe s'est

rendue à la porte de son hôtel, une autre a bordé la haie à son passage. Le bataillon du contingent, une compagnie de chasseurs de la garde genevoise et l'artillerie se sont rendues hors de la Ville. On a tiré 9 coups de canon. Monsieur le Colonel de Sonnenberg avoit beaucoup d'émotion, il a reçu sur son passage dans la Ville qu'il a traversée à pied, des témoignages d'attachement auxquels il a été très sensible»<sup>48</sup>.

Un autre témoignage montre mieux encore la grande popularité de Sonnenberg: «Aujourd'hui, M. le colonel de Sonnenberg est parti de Genève. Tous les différents corps de la milice genevoise étaient sous les armes pour lui rendre les honneurs militaires. On lui a bordé la haie aux parapets soit Corraterie, en l'Isle, à Coutance, à la porte de Cornavin et jusque sur la route de Suisse où étaient placés les artilleurs, les chasseurs et le contingent. Il a traversé toute la ville à pied, aux acclamations de tout ce qui était à son passage et aux fenêtres, hommes, femmes, enfants, vieillards, tout criait: «Vive M. de Sonnenberg!» Il avait mis chapeau bas. Il était accompagné par des officiers de notre état-major et par des membres du Conseil. A la battrerie royale on lui a tiré neuf coups de canon. Il était extrêmement ému et avait le cœur plein. Il a dit à quelques officiers à cheval qui l'ont accompagné jusqu'à sa voiture qu'on venait de lui faire éprouver des sentiments qui, jusqu'alors, lui avaient été inconnus et qu'il ne pourrait jamais oublier»<sup>49</sup>.

Ce jour là, très satisfait par la conduite du colonel Louis de Sonnenberg à Genève, le Conseil d'Etat écrivait une lettre au canton de Lucerne, où il est dit:

«Les circonstances où il s'est trouvé au milieu de nous lui imposaient une tâche bien difficile. Il fallait une vigilance infatigable, une prudence et un sang-froid à toute épreuve. Il avait à exiger des sacrifices pénibles de nos concitoyens, il devait maintenir une discipline sévère sans fatiguer et rebuter un grand nombre d'individus, novices dans le métier des armes. Il lui était également nécessaire de se faire craindre et de se faire aimer. Monsieur de Sonnenberg s'est acquitté bien dignement de tous ces devoirs»<sup>50</sup>.

Cette lettre exprime fort bien la sympathie que le peuple genevois en général ressentait à l'égard de l'homme qui l'a protégé.

Louis de Sonnenberg ne quitta pas Genève uniquement avec une épée et un ceinturon d'or mais il avait aussi dans ses bagages une tabatière.

Cette tabatière fut l'objet d'une sommaire présentation dans un article de la *Tribune de Genève* du 14 juin 1954 où l'auteur, Henri Naef<sup>51</sup>, est intrigué par le fait qu'un tel objet ait appartenu à Louis de Sonnenberg. Pourtant il est typiquement genevois aussi bien par son iconographie, son exécution et sa musique. Le caractère genevois est d'autant plus accentué que se trouvait à l'intérieur de la boîte un poème précédé d'un compliment:

«Les dames genevoises (sic) qui partagent avec enthousiasme les sentiments que Monsieur de Sonnenberg a fait naître dans tous les cœurs, lui présentent ce modeste gage de reconnaissance qu'elles le conjurent d'accepter.

Qui ne connaît la douce ivresse  
Que son nom seul peut inspirer?  
Dans nos murs on voudrait sans cesse  
Par des accents pleins de tendresse  
Sur ses pas la faire éclater.  
Vive Sonnenberg! est toujours la devise  
De tous les heureux Genevois,  
Ce nom chéri les électrise  
Partout ils volent à sa voix.  
Du tourment de l'inquiétude  
Affranchissant notre Cité,  
Son active sollicitude  
Fait refleurir la Liberté.  
Quel tribut de reconnaissance  
Peut acquitter un tel bonheur!  
Genève, ton indépendance  
Sera la noble récompense  
De ton généreux défenseur.  
Puise le riant paysage  
Dont l'émail offre ici les traits,  
Parfois lui rappeler l'image  
De ce canton docile et sage  
Où tout proclame ses bienfaits.»

L'auteur de l'article s'attache surtout à l'aspect littéraire du document. D'autre part l'état civil et l'âge de Louis de Sonnenberg sont pour lui des éléments d'importance. En effet le fait qu'il soit célibataire, âgé de 33 ans

et officier seraient les raisons pour lesquelles Sonnenberg aurait reçu cette belle pièce d'orfèvrerie. Mais la phrase «Vous l'avez préservée» que l'on a jugé bon de placer sur le couvercle indique, de la part des donatrices, une reconnaissance d'ordre privé, un hommage plus amical qu'officiel tout en maintenant une référence à l'événement historique. Plus heureux qu'Henri Naef, nous avons trouvé des détails sur les circonstances de ce cadeau. En effet dans une lettre datée du 1<sup>er</sup> septembre 1815, qu'écrit le conseiller d'Etat Turretini au conseiller Pictet de Rochemont alors à Paris, il énumère les trois marques de reconnaissance que Genève a prodiguées à Louis de Sonnenberg: «... M. de Sonnenberg a reçu des dames des Rues-Basses une boîte de 40 louis avec mécanique chantante. On prétend que Massot a fait gratis son portrait en pied. Enfin nous lui donnerons une épée qui, avec le ceinturon et la plaque, coûtera 2,040 francs...»<sup>52</sup>. Mais c'est surtout grâce à Monsieur Charles de Constant que le secret de cette boîte est percé. Dans sa *Chronique de Genève, extraits d'une correspondance intime et régulière, 1810-1816*, nous lisons: «... des dames des rues basses ont donné une sérenade à M. de Sonnenberg le jour de la St-Louis, son patron, et lui ont fait présent d'une tabatière d'or émaillé à musique qui joue le ranz des vaches et celui d'enfans de Tell soyez les bienvenus qui fut composé lors de la première arrivée des Suisses ici, cette tabatière a coûté 60 louis les dames qui ont fait ce cadeau ne veulent pas être connues...»<sup>53</sup>.

On peut en conclure que les donatrices appartenaient à la bourgeoisie aisée et commerçante du quartier des Rues-Basses.

Dans notre souci d'expliquer exactement comment la tabatière fut réalisée, nous avons décidé de la démonter. Lors de l'opération délicate qui consiste à soulever la partie porteuse de l'émail du couvercle, nous avons découvert la signature manuscrite des orfèvres et la date du 25 août 1815 (fig. 3). Cette date corrobore toutes nos autres informations et confirme doublement la nature des circonstances du cadeau; autrement dit la fête de Louis de Sonnenberg.

<sup>1</sup> Nous invitons les intéressés à lire la carrière militaire du colonel de Sonnenberg dans l'article de

H. PH. VON SEGESSE, *Ludwig von Sonnenberg*, dans: *Sammlung Kleiner Schriften*, Berne, 1879, pp. 391-428.

<sup>2</sup> M.-J. SUÈS, *Journal de Marc-Jules Suès pendant la Restauration genevoise, 1813-1821*, publié par Alexandre Guillot, Genève, 1913, pp. 86-87.

<sup>3</sup> AEG. RC 315, p. 373, 9 mars 1815.

<sup>4</sup> A. RILLIET, *Histoire de la restauration de la République de Genève*, Genève, 1849, pp. 139-141.

<sup>5</sup> AEG. RC 315, p. 409, 17 mars 1815.

<sup>6</sup> M.-J. SUÈS, *op. cit.*, pp. 89-91, 19 mars, 1<sup>er</sup> et 8 avril 1815.

<sup>7</sup> AEG. RC 315, pp. 456-457, 3 avril 1815.

<sup>8</sup> M.-J. SUÈS, *op. cit.*, pp. 90-91, 4 avril 1815.

<sup>9</sup> J.-B.-G. GALIFFE, *D'un siècle à l'autre. Correspondances inédites entre gens connus et inconnus du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1878, vol. 2, p. 448.

<sup>10</sup> J.-B.-G. GALIFFE, *op. cit.*, p. 449.

<sup>11</sup> AEG. RC 315, pp. 516-517, 26 avril 1815. Annexe AF.

N 15.

«En suite de la demande que Monsieur le syndic Des Arts m'a adressée de votre part pour que les mesures militaires de votre ville fussent mises sous la direction du commandement militaire supérieur de la Confédération, et l'autorisation de la haute Diète, j'ai confié le commandement militaire de votre ville, à Monsieur le colonel de Sonnenberg. Il sera attaché avec les troupes qui sont à sa disposition à la division de Gady, mais chargé particulièrement de la défense de la place de Genève, et de la partie du territoire suisse qui se trouve séparée du canton de Vaud par Versoix».

<sup>12</sup> A. RILLIET, *op. cit.*, p. 267.

<sup>13</sup> M.-J. SUÈS, *op. cit.*, p. 94, 25 avril 1815.

<sup>14</sup> AEG. RC 315, p. 517, 26 avril 1815.

<sup>15</sup> Grand-Rue 11.

<sup>16</sup> M.-J. SUÈS, *op. cit.*, p. 94, 26 avril 1815.

<sup>17</sup> M.-J. SUÈS, *op. cit.*, p. 94, 27 avril 1815.

<sup>18</sup> A. BONTEMPS, *Les Cents jours à Genève. Souvenirs publiés par Marc-Aug. Borgeaud*, dans: *BHG*, IX, 1947, p. 42.

<sup>19</sup> A. BONTEMPS, *op. cit.*, p. 43.

Auguste Bontemps, dans une autobiographie fort apologetique rédigée en 1842 pour ses enfants, déclare: «Le Colonel de Sonnenberg qui ne connaissait du service militaire que ce qu'il avait pu en apprendre comme Adjudant-Major au 3<sup>me</sup> Régiment suisse, n'entendait rien ni aux fortifications, ni au service de place. Il ne connaissait que la manœuvre et le service intérieur des bataillons. Il fit immédiatement deux parts du commandement, prit sur lui ces deux dernières branches et me remit tout ce qui regardait la

défense, la correspondance et les rapports avec les autorités de Genève».

<sup>20</sup> J.-J. RIGAUD, *Mémoires de Jean-Jacques Rigaud, ancien Premier Syndic de Genève*, BPU, Ms. suppl. 1290, pp. 163-164.

<sup>21</sup> A. RILLIET, *op. cit.*, pp. 285-286.

<sup>22</sup> A. RILLIET, *op. cit.*, pp. 296-297.

<sup>23</sup> M.-J. SUÈS, *op. cit.*, pp. 107-109, 31 mai, 1, 2, 4 juin 1815.

<sup>24</sup> AEG. RC 316, pp. 179-180, 1<sup>er</sup> juillet 1815.

<sup>25</sup> A. BONTEMPS, *op. cit.*, p. 51.

<sup>26</sup> E. PRIVAT, *Les Troupes genevoises de la Restauration à nos jours*, Genève, 1973, p. 22.

<sup>27</sup> AEG. RC 316, p. 214, 15 juillet 1815.

<sup>28</sup> J.-E. MASSE, *Souvenirs des années 1813, 1814 et 1815 à Genève*, Genève, 1868, p. 52.

<sup>29</sup> M.-J. SUÈS, *op. cit.*, pp. 131-132, 30 juillet 1815.

<sup>30</sup> CH. DE CONSTANT, *Chronique de Genève, extraits d'une correspondance intime et régulière, 1810-1816*, Ms. Constant 13/1, p. 184.

<sup>31</sup> J.-G. EYNARD, *Journal du 8 mars au 12 août 1815*, BPU. Ms. suppl. 1856, p. 156.

<sup>32</sup> AEG. RC 316, p. 299, 17 août 1815.

<sup>33</sup> M.-J. SUÈS, *op. cit.*, p. 134, 24 août 1815.

<sup>34</sup> AEG. RC 316, pp. 359-360, 13 septembre 1815.

Nous regrettons de ne pas avoir pu obtenir une photo de cette épée. Néanmoins elle est partiellement reproduite dans l'article de H. Naf. Voir note 51.

<sup>35</sup> AEG. RC 316, pp. 182, 186, et 199.

<sup>36</sup> AEG. RC 316, pp. 257 et 286, 29 juillet et 11 août 1815.

<sup>37</sup> TH. BRET, *Les Bourgeois d'honneur de Genève de 1814 à nos jours*, Genève, 1929, pp. 75-76.

<sup>38</sup> AEG. RC 316, p. 327, 1<sup>er</sup> septembre 1815.

<sup>39</sup> AEG. RC 316, p. 341, 4 septembre 1815.

<sup>40</sup> M.-J. SUÈS, *op. cit.*, p. 138, 15 septembre 1815.

<sup>41</sup> M.-J. SUÈS, *op. cit.*, p. 139, 16 septembre 1815.

<sup>42</sup> AEG. RC 316, p. 430, 13 octobre 1815.

<sup>43</sup> AEG. RC 316, p. 432, 16 octobre 1815.

<sup>44</sup> AEG. RC 316, p. 435, 16 octobre 1815.

<sup>45</sup> M.-J. SUÈS, *op. cit.*, pp. 143-144, 15 et 16 octobre 1815.

<sup>46</sup> AEG. RC 316, p. 435, 17 octobre 1815.

<sup>47</sup> J.-E. MASSE, *op. cit.*, p. 53.

<sup>48</sup> AEG. RC 316, p. 439, 18 octobre 1815.

<sup>49</sup> M.-J. SUÈS, *op. cit.*, pp. 144-145, 18 octobre 1815.

<sup>50</sup> H. PH. VON SEGESSE, *op. cit.*, p. 412.

<sup>51</sup> H. NAEF, *Les marques de reconnaissance que Genève prodigua à un Lucernois*, dans: *La Tribune de Genève*, mardi 1<sup>er</sup> juin 1954, p. 1.

<sup>52</sup> J.-B.-G. GALIFFE, *op. cit.*, p. 468.

<sup>53</sup> CH. DE CONSTANT, *op. cit.*, pp. 187-188.

Nous exprimons notre vive gratitude à MM. Jean-Etienne Genequand, archiviste d'Etat à Genève et Joseph Brülisauer, archiviste d'Etat à Lucerne. Nous remercions également M. Laurent Mutti, M<sup>lle</sup> Danielle Senger et M<sup>me</sup> Jacqueline Dœbeli.

## Fabrication de la boîte

par Richard ROD

La description technique de la boîte part du couvercle pour arriver au fond. Les précisions sur la grammaire ornementale du décor se liront dans les légendes des photographies.

Certaines tabatières sont construites selon le système des piliers d'angle rainurés dans lesquels s'engagent des panneaux qui portent le décor. Les éléments qui les constituent sont donc plus nombreux que ceux concernant notre objet.

Toutes les tabatières de Jean-Louis Richter que possèdent le Musée d'art et d'histoire et dont l'orfèvre est toujours le même, à différents états de ses associations, sont construites selon un autre principe qui consiste à obtenir la forme principale de l'objet à partir de bandeaux façonnés et soudés.

*Le couvercle (fig. 6).*

Il se compose d'un bandeau (K) d'une hauteur de 8,3 mm formé en rectangle aux angles arrondis, soudé à l'or à la rencontre des deux extrémités (l'endroit de cette rencontre varie d'un bandeau à l'autre). A l'intérieur de cette ceinture, un filet (J) de 2 mm de large, également soudé à l'or, est destiné à recevoir, dans l'ordre, les éléments suivants:

- une doublure d'or, feuille de 0,2 mm (H)
  - une feuille de papier mince et
- un carton vernis à la colle d'un côté et mat de l'autre (G), portant une inscription manuscrite à l'encre noire:



Fig. 2. Tabatière en or par l'orfèvre Remond Lamy Mercier et C<sup>ie</sup>. Email peint par Jean-Louis Richter, Genève 1815  
Inv. AD 3690

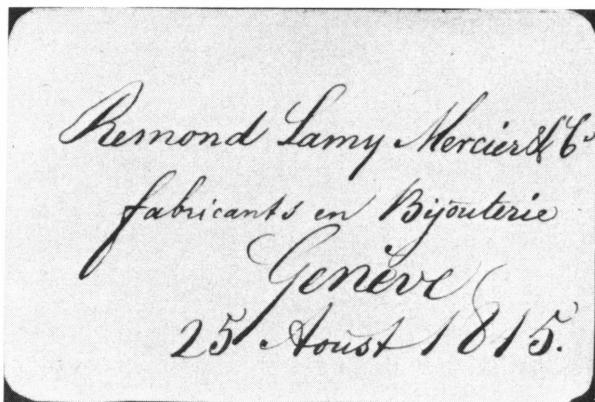


Fig. 3. Signature de l'association des orfèvres.

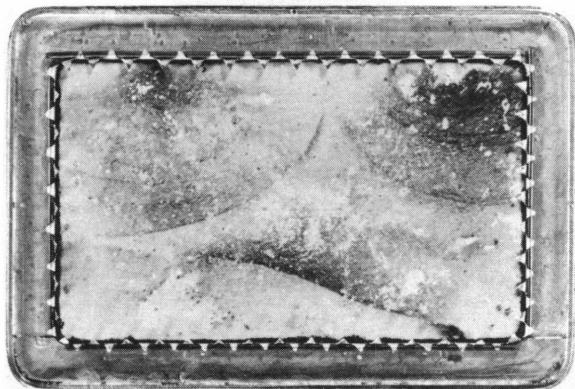


Fig. 4. Le contre-émail.

– le couvercle proprement dit. Il se compose d'un cadre rectangulaire (F) constitué de plusieurs parties soudées. Le cadre a 8,5 mm de large. La plaque portant l'inscription gravée sur un fond ciselé «Vous l'avez préservée» a été rapportée dans le cadre dans un logement à cet effet.

La plaque d'or émaillé (C) vient s'ajuster au centre. Elle est maintenue par un filet en or gravé (A), servant de couvre-joint, qui fixe l'émail au cadre par des petites griffes (B) rabattues alternativement sur l'un et sur l'autre. Côté cadre, les griffes sont rabattues sur des fils de laiton (E) d'environ 1 mm de diamètre, qui font le tour de l'émail ceci pour éviter qu'elles ne se brisent le long des angles du cadre lors du sertissage.

L'émail est peint sur une plaque d'or de 76 mm de long sur 45 mm de large. Le contre-émail est formé d'une couche d'émail en fondant translucide qui permet de voir le métal. De grandes traces brunes proviennent probablement du support utilisé pendant la cuisson, c'est-à-dire une pierre réfractaire enduite de terre d'ocre (fig. 4).

Trois cartons ajustés (D) sur le contre-émail servent à la fois de protection et d'amortisseurs entre la plaque émaillée et les griffes qui la maintiennent. En même temps ils rendent le couvercle et sa doublure d'or plus compacts. D'autre part leur présence annule les résonances parasites qui risqueraient de se produire lorsque joue le mécanisme à musique.

Enfin, une battue est soudée sous le cadre à moins d'un millimètre du bord, permettant ainsi au cadre portant l'émail de s'emboîter à l'intérieur du bandeau. Le tout forme le couvercle et est assemblé à l'aide de gouilles (I) en or, invisibles.

#### *La bate. (fig. 7)*

Selon la définition de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, la bate (O) est «la partie élevée perpendiculairement sur le fond de la boîte ou tabatière, qui en fait les côtés et les contours...». Ainsi, de la même manière que le couvercle, la bate qui constitue le corps principal de la tabatière, se compose d'une ceinture d'or de forme rectangulaire aux angles arrondis. Une soudure à l'or ferme cette ceinture.

A l'intérieur un fond intermédiaire (N) est constitué par deux plaques d'or. L'une, au fond, occupe un tiers de la profondeur totale et est façonnée en arrondi car elle isole la partie cylindrique du mécanisme à musique. L'autre, plate, en avant et occupant le reste de l'espace, isole le clavier. Il est inattendu de constater que cette plaque plate est soudée à l'étain sur un support-filet rapporté. En effet cette plaque est sertie et il semble qu'une soudure à l'étain ait été effectuée pour que des vibrations désagréables ne se produisent pas lors du jeu de la musique. Le peu d'espace disponible, étant donné le volume pris par le

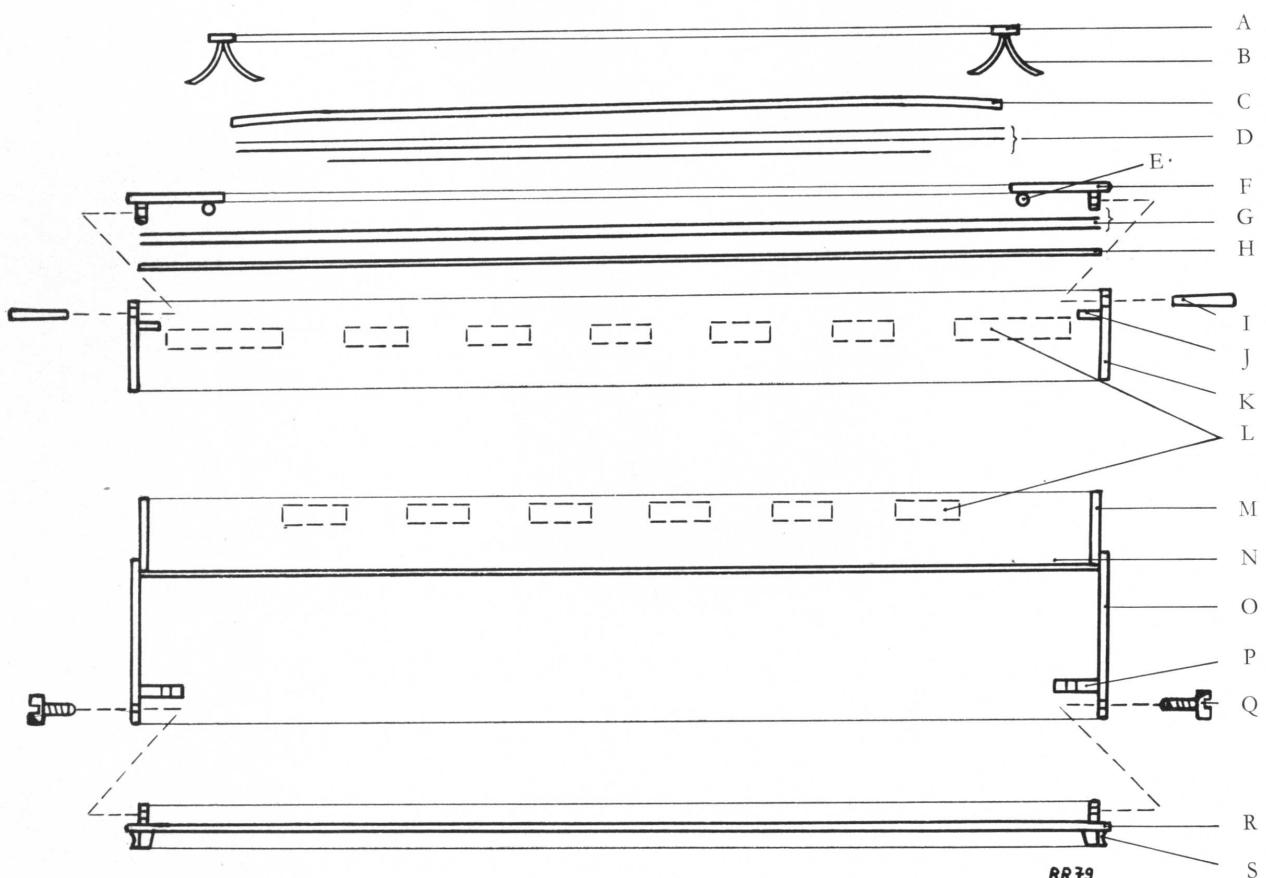


Fig. 5. Schéma de la fabrication de la boîte.

mécanisme, est destiné à mettre le tabac à priser.

A l'intérieur de la bate, près du fond de la tabatière, sont également soudés quatre plots (P) en or, taraudés, à raison de un au centre de chaque côté. La platine du mouvement à musique s'y fixe avec quatre vis.

La gorge (M), bande étroite qui court tout le long de la bate sur le haut de laquelle elle est fixée, est rajoutée et soudée à l'intérieur. Elle est la pièce sur laquelle le couvercle s'ajuste avec un maximum de précision lors de la fermeture. Elle porte les poinçons de titre et de maître.

Les charnerons (L) sont soudés à l'arrière au nombre de treize, se partageant ainsi: six

soudés à la bate et sept soudés au couvercle. La finition des deux extrémités de la charnière en forme de gouttes, est particulièrement remarquable ainsi que l'ajustement des charnerons.

#### *Le fond. (fig. 8).*

Le fond de la tabatière est une plaque (R) en or gravé guilloché et ciselé de 0,35 mm d'épaisseur. Une battue court le long de la plaque, surchargée d'un filet mouluré (S). L'ensemble formé dépasse de la plaque d'une hauteur de 1 mm, protégeant ainsi la gravure quand la boîte est posée. Le fond se fixe sur la bate par des vis latérales (Q).



Fig. 6. *Le couvercle.*

Sur la partie supérieure (F), la technique principale est l'or gravé sur fond guilloché, les effets de brillance et le grain de matité sont obtenus par la ciselure.

Le motif: guirlande de feuilles de chêne et de glands avec en alternance un ruban. Deux palmettes encadrent l'inscription «Vous l'avez préservée».

Le filet couvre-joint (A) qui entoure l'émail est porteur d'une frise gravée de petites palmettes aux angles très aigus, exécutée à la machine et repris au burin, à la main.

La ceinture du couvercle (K). Motif: arabesques d'acanthe et fleurs de part et d'autre d'une palmette centrale, ceci sur trois côtés. Dans les deux angles arrondis (S''), deux palmettes accolées. Le quatrième côté est occupé par la charnière que longe deux filets gravés de chevrons.

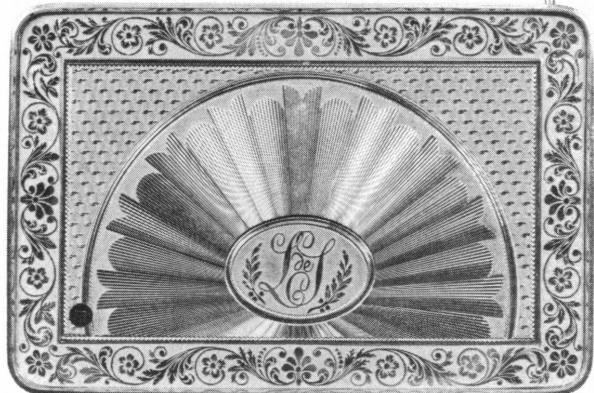


Fig. 8. *Le fond (R).*

Il reprend et la technique et le décor de la ceinture du couvercle. Au centre, dans un cartouche en demi-cercle avec un guilloché rayonnant fait à la machine, un ovale contient le monogramme «L de S» flanqué de deux brins de laurier. Le demi-cercle s'inscrit sur un fond de guilloché identique à celui de la bate.



Fig. 7. *La bate (O).*

Sur les quatre côtés dans les contours rectangulaires, un guilloché fait à la machine à guillocher dite «ligne-droite»: un motif de vagues fines avec des rehauts en forme de petites crêtes aplatis; en dessous une frise de palmettes. Dans les angles (S') une grande palmette dans un fin encadrement ovale d'acanthe.

### *L'orfèvre.*

La bate porte trois poinçons, dont deux identiques, tous du même côté, répartis à l'extérieur et à l'intérieur.



à l'intérieur et à l'extérieur,  
poinçon de titre genevois de  
1815 à 1881 750/1000;



à l'intérieur poinçon du maître,  
Jean George Remond & Cie.

Jean George Remond est nommé maître le 22 décembre 1783. On sait qu'il utilise un premier poinçon **J G** jusqu'en 1798.

R En effet, à cette date il change de marque en insérant ses initiales dans un losange, ceci pour s'accorder avec la loi française appliquée à cette époque dans le département du Léman nouvellement créé. Il semble qu'il ait continué à l'utiliser après que ce département ait cessé d'exister le 30 décembre 1813 et qu'il ne l'utilise plus dès le 14 octobre 1815. En effet à cette date est enregistrée l'association Lamy, Remond, Mercier, Daniel Berton.

L'association Remond, Lamy, Mercier & Cie, signataire de la boîte, aurait travaillé avec son propre poinçon RL dès 1790. &C

Elle aurait utilisé le poinçon du maître jusqu'en 1820 dans tous les cas.

#### LA MUSIQUE

##### *Le mouvement.*

Le mécanisme à musique de la tabatière joue deux airs à choix. Il est composé d'un cylindre en laiton<sup>1</sup> et d'un clavier en acier<sup>2</sup>.

Le clavier est un alignement de lames vibrantes, accordées, en acier trempé. Les lames sont disposées en vingt et un groupes de trois, soit au total 63 notes. Chaque groupe est fixé individuellement par une vis en acier sur une base massive, en laiton, elle-même fixée à la platine.

Le fonctionnement du mécanisme procède comme suit: un ressort enfermé dans un bâillet<sup>3</sup> entraîne le cylindre porteur des goupilles plantées en fonction des mélodies. La vitesse de rotation du cylindre est régularisée par un petit rouage<sup>4</sup> qui se termine par un volant appelé «finissage»<sup>5</sup>. Lors de la rotation du cylindre, les goupilles lèvent les lames correspondantes, qui après avoir été touchées, vibrent et donnent naissance au son.

Ce mécanisme est typique de l'époque 1815 aussi bien par son principe de fabrication que sa bienfacture. En effet, les difficultés rencontrées par l'artisan au point de vue de l'usinage et de l'accordage des lames, ne devaient pas permettre la fabrication d'un clavier d'une seule pièce, lequel apparaîtra plus tard.

On trouve sur notre clavier de soixante-trois notes, plusieurs groupes de notes accordées à la même tonalité. Cela s'explique par le fait qu'en 1815, l'extrémité des lames n'était pas équipée d'un «étouffoir». L'étouffoir est une astuce qui permet d'amortir la vibration d'une lame lorsque la même note se répète

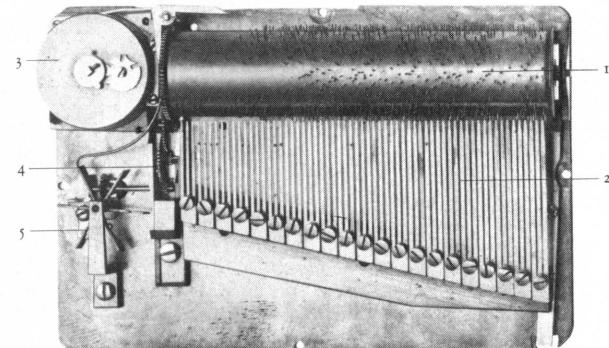


Fig. 9. Le mécanisme à musique.

rapidement. En effet, dans notre mécanisme, la lame non amortie, en vibration, entraînée par une autre goupille, produirait un son désagréable, ressemblant au bourdonnement d'une mouche. Les constructeurs de l'époque, pour pallier cet inconvénient, ont adopté le système de groupes de notes accordées d'une façon identique. Autrement dit, la répétition de la même tonalité ne s'effectue pas forcément par la même lame. Ainsi la mélodie peut se déployer harmonieusement avec un maximum de pureté sonore.

Le remontage du ressort-moteur se fait à l'aide d'une clé que l'on introduit sur un carré de remontage placé sous la tabatière. Une manette enclenche la mise en marche du mouvement; son bouton en or est placé sur la bate, au milieu de la face arrière. Le changement de mélodie s'obtient en déplaçant horizontalement le cylindre par une manette dont le bouton, en or également, est placé dans l'angle inférieur droit de la partie avant de la bate.

Aucun poinçon ne se retrouve sur le mouvement. Cependant, nous pouvons avec une certitude assez grande, l'attribuer à Daniel Berton, fabricant de mécanismes à automates et à musique, associé officiellement à Remond en 1815. Il sera plus tard, avec Piguet, Meylan, Favre, parmi les plus grands spécialistes des pièces à musique.

### *Les mélodies.*

Les notes du clavier se répartissent de la manière suivante, des basses aux aiguës:

1 do	2 do	3 sol	4 sol	5 sol	6 la	7 la	8 si	9 si	10 do
11 do	12 do	13 do	14 do	15 ré	16 ré#	17 ré#	18 ré#	19 mi	20 mi
21 fa	22 fa#	23 fa#	24 fa#	25 fa#	26 la	27 la	28 la#	29 la#	30 si
31 si	32 si	33 si	34 do	35 do#	36 do#	37 do#	38 do#	39 ré#	40 ré#
41 ré#	42 ré#	43 mi	44 mi	45 mi	46 fa	47 fa	48 fa#	49 fa#	50 fa#
51 fa#	52 sol#	53 sol#	54 sol#	55 sol#	56 la	57 la#	58 la#	59 la#	60 la#
61 si	62 si	63 si							

Les deux chansons illustrées par les airs que joue la tabatière sont les suivants:

*Le Ranz des vaches*<sup>1</sup>, air traditionnel qui célèbre la montée des vaches à l'alpage dans le canton de Fribourg.

1. Lé-z'armaillis dei Colombettés  
Dè bon matin sè san lévâ,  
Ah ha (*bis*) Liauba, liauba!  
Por ariâ!
2. Kan san vegnu ai bassè z'ivouès  
D'ne sein lo pi k'lan pu passâ,  
Ah ha (*bis*) Liauba, liauba!  
Por ariâ!
3. Pourro Pierro, què fein no icè?  
No ne sein pas mau einreimblia,  
Ah ha! (*bis*) Liauba, liauba!  
Por ariâ!
4. Té faut alla frappa la porta,  
A la porta de l'incourâ.  
Ah ha! (*bis*) Liauba, liauba!  
Por ariâ!

#### *Refrain pour les couplets impairs:*

Venidè totès, – Bliantsès, nairès  
Rodzès, motailès, – Dzouven'è ôtrès  
Dézo on tzâno, – Yo vo z'ârio,  
Dézo on treimblio – Yo ie treintzo.  
Liauba, liauba! – Por ariâ!

#### *Refrain pour les couplets pairs:*

Lè senaillirès  
Van lé prémirès.  
Lé totès nairès  
Van lè derrairès;  
Liauba, liauba!  
Por ariâ!

*Les Genevois aux Suisses*, poème composé par Jean-François Chaponnière et mis en musique par Jacques Moré<sup>2</sup>. Cette chanson est créée en l'honneur de l'arrivée à Genève, le 1er juin 1814, des troupes confédérées.

Enfants de Tell! Soyez les bienvenus!  
Quel plaisir de voir vos bannières!  
Quinze ans d'oppression nous avaient abattus,  
Un instant finit nos misères.  
Tous nos malheurs, tous nos revers  
S'effacent par votre présence;  
Aux maux que nous avons soufferts  
On voit succéder l'espérance;  
Nos beaux jours nous seront rendus!  
Enfants de Tell, soyez les bienvenus!

Pour resserrer les antiques liens  
Qui nous unissaient à vos pères;  
Vous êtes accourus des monts helvétiens  
Vous venez protéger des frères,  
A l'abri par votre support  
Du retour de la tyrannie,  
Dans votre sein trouvant le port,  
Enfin le doux nom de patrie  
Retentit dans nos cœurs émus.  
Enfants de Tell, soyez les bienvenus!

A votre aspect, le vieillard genevois  
Sent une nouvelle existence;  
Il respire; il croit voir l'heureux temps d'autrefois  
Et bénit notre délivrance.  
Le père épanouit son cœur  
Longtemps froissé par la tristesse;  
Sans une secrète terreur  
Il voit s'embellir la jeunesse;  
Les mères ne gémissent plus!  
Enfants de Tell! Soyez les bienvenus!

Amour des lois, franchise, loyauté,  
De vos aieux noble héritage,  
La vaillance, l'honneur et la simplicité,  
Furent toujours votre partage.  
Ah! combien de tels sentiments  
Nous font cherir votre alliance!  
Qu'il est beau d'unir en tout temps,  
A la liberté sans licence  
Le bonheur qui suit les vertus!  
Enfants de Tell! Soyez les bienvenus!<sup>3</sup>

<sup>1</sup> E. COMBE et W. PILET, *L'Ecole musicale*, Lausanne, 1903, pp. 186-187.

<sup>2</sup> CL. TAPPOLET, *La vie musicale à Genève au XIX<sup>e</sup> siècle (1814-1918)*, dans: *MDG*, t. XIV, Genève, 1972, p. 19.

<sup>3</sup> I.-A. VERCHÈRE, *Précis historique de la réunion du canton de Genève à la Confédération suisse*, Genève, 1869, pp. 39-40.

# L'émail

par Fabienne-Xavière STURM

## Iconographie.

L'émail représente une vue de la ville de Genève, du Léman et des Alpes. Au premier plan: deux officiers à cheval contemplent la cité. Le premier la désigne d'une main gantée et nous pourrions reconnaître en lui Louis de Sonnenberg. Il est vêtu d'un costume militaire dont on retrouve des détails similaires dans son portrait peint par Firmin Massot et A. W. Töpffer (fig. 1).

Genève est montrée bien logée au pied du Léman, la cathédrale se silhouettant fortement au-dessus des toits. Les maisons se groupent à l'extrême droite de l'émail tandis que tout le reste de la surface est occupé par la campagne, le lac sillonné de cinq barques et bateaux à voile, le ciel et enfin le paysage de montagne qui se profile au fond et où l'on reconnaît nettement de droite à gauche: l'extrémité du Grand-Salève, le Petit-Salève dans son entité, la chaîne des Aravis, le massif du Mont-Blanc, le Môle et les Alpes valaisannes.

A l'extrême gauche, un grand chêne tronqué de tout son long d'une moitié termine l'image. La signature: «Richter et Troll» s'inscrit en jaune clair sur le fond sombre des rochers, à l'extrême droite en bas.

## Jean-Louis Richter.

Né à Genève le 20 août 1766, mort à Genève le 21 juillet 1841. Il entre comme élève chez Philippe David Roux en 1778 pour six années. Il devient, à la fin de ses études, un peintre sur émail distingué. En 1828, on le trouve associé à Troll et peignant sur émail et à l'huile. Richter fit à deux reprises partie du Conseil représentatif, élu en 1810 et en 1830.

\* Tous les renseignements concernant l'association Richter et Troll nous ont été aimablement communiqués par M<sup>le</sup> Catherine Santchi, archiviste d'Etat adjoint à Genève. Nous la remercions vivement.

## Aimé-Julien Troll.

Né à Genève le 26 novembre 1781, mort à Genève le 26 décembre 1852. Fils de Daniel-Isaac Troll (1784-1812), il fut l'élève d'Abraham Nittendorf (1761-1811).

L'association de Jean-Louis Richter et de Julien Troll est signalée en 1828 par tous les commentateurs de l'œuvre de Richter. La source de cette date précise provient apparemment de l'*Indicateur genevois* contenant les noms et demeures des fabricants, négociants... pour l'année 1828, pp. 77-78 (au chapitre des peintres): «Richter et Troll, peignent sur émail et à l'huile, paysages, figures, fleurs et en général tout ce qui concerne le bijou, quai de l'Île, 243». Jean-Louis Richter figure déjà dans l'Almanach des adresses du canton de Genève pour l'année 1826 à la même adresse mais sans associé. Richter et Troll figurent encore dans l'Almanach des adresses de 1835, mais plus en 1844. Le fait que Richter et Troll aient signé ensemble un émail peint en 1815, sans que leur association ne soit officielle, n'est pas étonnant, car ce genre d'association n'était pas automatiquement signalée au Registre du Commerce \*.

Il nous paraît essentiel d'essayer de discerner la part de chacun des deux artistes dans l'exécution de l'émail. Le Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie ne possède aucun émail signé par Julien Troll ou par Richter et Troll, mais une série de tabatières ou couvercles de boîtes signées «Richter» ainsi qu'une étude à l'huile sur plaque de cuivre qui représente la même vue de Genève que celle de la tabatière Sonnenberg mais au détriment de la ville qui est montrée coupée à la limite de la cathédrale.

Cette série d'objets permet de sentir avec acuité l'esprit qui anime Richter quand il peint et aussi de comptabiliser ce qui lui appartient ou non dans l'émail qui nous occupe.

### *La main de Richter.*

– L'arbre de l'extrême gauche: on retrouve très précisément ses touches larges, juxtaposées à la Théodore Rousseau, aux couleurs contrastées (vert cru, orange, ocre, brun et jaune), telles qu'on peut les voir sur les arbres des autres tabatières et plus particulièrement *La Chasse au Faucon* et *La Vue d'Yverdon* (E 367 et E 419).

– Toute la partie du premier plan qui illustre la campagne d'où la vue est prise (sans doute Pregny) a des dégradés de lumière, des zones tranquilles ou habitées. Le détail de la pesanteur d'un champ en été est typique du regard de Richter sur un paysage. Les rochers et les broussailles qui entourent la signature sont de la même veine solide que l'arbre.

– La suite des montagnes s'étale splendide et majestueuse. Chaque massif est représenté avec sa personnalité propre: le Petit-Salève avec sa surface rocheuse et sans accidents importants; la chaîne des Aravis présente ses rochers escarpés où s'accrochent encore quelques plaques d'une neige rare; le Môle, pointu et agressif, verdoyant, se profile entre les Alpes valaisannes et le massif du Mont-Blanc, les uns et l'autre saisis d'une touche experte qui insiste sur les blancheurs nuancées et multiples des glaciers.

– Le ciel, profond dans le sens de lointain et vaste, est peuplé de nuages mouvants, subtilement caressés sur les crêtes de leurs rondeurs par les rayons du soleil couchant.

C'est à ces endroits de la peinture que transparaît le plus clairement la personnalité de Richter. En effet dans tous ses paysages, dans tous ses ciels, rivières et cascades, lacs et campagnes, il cherche à donner et y réussit, la qualité proprement atmosphérique du lieu qu'il peint. Il ne nous semble pas exagéré de dire, à force de regarder à la loupe ses différents travaux, que l'on sent véritablement le «temps qu'il fait» au moment spécifique d'une journée dans une saison bien définie.

Les paysages de Richter, quelles que soient les sources de son inspiration (le sujet vif, des gravures d'Aberli ou de Bacler d'Albe) sont

authentiquement animés d'une saveur bien particulière au lieu qu'ils sont sensés illustrés.

### *La main de Troll.*

– La tonalité générale du lac (et de l'ensemble), dans les rose-mauve, est inhabituelle dans l'œuvre de Richter mais certainement due au choix du moment de la journée qui est représenté: la fin de l'après-midi au soleil couchant. La vibration de la surface aquatique est presque totalement absente ici, ce qui n'est pas le cas dans les autres travaux de Richter. Au contraire, il insiste toujours sur la mouvance des vagues, le passage de l'eau sur les pierres, les reflets dans l'eau du soleil, du paysage et des embarcations, et sur les différentes zones sous-lacustres plus ou moins profondes. Ici l'eau est plate et immobile, les recherches de reflets quasi inexistantes.

– La cité est montrée comme un échafaudage de petits immeubles carrés qui s'imbriquent, aux façades blanches piquées de nombreuses ouvertures et aux toits d'un rouge vif, tandis que le soleil couchant en éclabousse certaines de ses rayons jaunes. Sur la rive gauche la campagne s'allonge, ça et là habitée de maisons imposantes. Ce qui nous frappe c'est l'extrême régularité du dessin répétitif, l'absence de ce mystère que l'on sent dans les architectures peintes par Richter qui semblent toujours cacher la vie de leurs habitants. Ici au contraire on a l'impression d'une ville endormie, sans âme qui vive. Rien qu'un couple de moissonneurs ou quelques pêcheurs silhouettés dans le port auraient enrayé cette impression.

– Les deux personnages et leur cheval sont avec évidence de la main de Troll. On a vulgairement le sentiment d'un simple coloriage sur un dessin rapidement bâclé. Cela est très sensible si l'on compare le cheval et le chasseur au faucon de la tabatière (E 186). En effet le cheval dont le poil noir est luisant et satiné regarde son maître avec étonnement alors que le visage de celui-ci ne laisse rien cacher de la joie souriante du vainqueur. On aurait pu imaginer que les visages de nos deux officiers reflétassent la fierté. Mais la maladresse du

dessin entraîne une absence d'expression que l'on ne saurait que déplorer. Car Richter dans tous les visages de ses petits personnages, réussit avec une maîtrise étonnante à indiquer ce qu'ils éprouvent: aussi bien la tendresse d'un couple de bergers, la frayeur sous l'orage, le bonheur du chasseur...

Non pas que Troll dénature par moins de génie la qualité générale de l'émail et sa vision à l'œil nu. Toutes ces nuances se repèrent à la loupe. Mais on peut cependant estimer, dans le cas présent, que c'est Richter avec le rendu du ciel et du paysage alpestre, qui donne à la peinture sa plénitude et son charme.

Toute la surface peinte est recouverte finalement d'un émail translucide appelé «fondant» dont Richter est un des premiers utilisateurs.

Grâce à cette dernière couche transparente et brillante, achevée par un polissage, le relief paraît plus accentué et l'harmonie générale des teintes fondues plus avivée.

La tabatière de Louis de Sonnenberg fait depuis cette année partie des collections du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie de Genève. Sa présence complète fort à propos l'œuvre de Jean-Louis Richter dont le musée possède déjà de très beaux exemples. L'environnement historique de cet objet, la qualité esthétique de son travail d'orfèvrerie et de peinture sur émail, les deux airs de musique typiquement helvétiques, tout contribue à faire de son acquisition un événement important dans la vie des collections publiques genevoises.



